



SEMINAIRE SUR L'ARBITRAGE CCJA-OHADA

**“ Etude d'un cas pratique suivant le règlement
d'arbitrage de la CCJA-OHADA ”**

Jeudi 20, Vendredi 21 juillet 2017

Lieu : Hôtel Mercure le Chari de N'Djamena (Tchad)



Il résulte du préambule et de l'article 1^{er} du Traité fondateur, que l'OHADA entend « *promouvoir l'arbitrage comme instrument de règlement des différends contractuels* ». Nonobstant ses multiples avantages, le système d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, demeure encore très mal connu.

Ainsi, la haute juridiction communautaire a décidé d'initier un vaste programme de promotion de ce mode alternatif de règlement de différends, dans les dix-sept (17) pays membres de l'espace OHADA, avec le soutien des Commissions Nationales OHADA.

Ce programme baptisé « **OHADA Arbitration Tour** » et organisé en partenariat avec la Conférence des Barreaux des Etats Membres de l'OHADA, offrira à la Cour l'occasion de sensibiliser les Chefs d'entreprises et les professionnels du droit aux avantages de l'arbitrage CCJA-OHADA. Il permettra aussi, à chaque étape, de recueillir directement les demandes d'inscription sur la liste des arbitres de la Cour.

Le séminaire de N'Djamena porte sur « **l'Etude d'un cas pratique suivant le règlement d'arbitrage de la CCJA-OHADA** » (de la requête jusqu'à la sentence arbitrale). La phase post arbitrale fera également l'objet d'une attention particulière.

Il bénéficie de l'aimable collaboration de la **Commission Nationale OHADA** et de l'**Ordre des Avocats du Tchad**.

Intervenants

- ✓ **Dr Djimasna NDONINGAR**, Juge à la CCJA-OHADA
- ✓ **Me Josué NGADJADOUM**, Avocat au Barreau du Tchad
- ✓ **Me Claude MENTENON**, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire, Arbitre CCJA
- ✓ **Me Narcisse AKA**, Secrétaire Général du Centre d'Arbitrage de la CCJA-OHADA



Jeudi 20 juillet

Matinée 8h 30 -13h **avec une pause-café à 10h**

- Système d'arbitrage CCJA
- Convention d'arbitrage : rédaction, transmission, clauses pathologiques, arbitrage d'investissement...
- Cas pratique sur la convention d'arbitrage

13h- 14h 30 : Pause déjeuner

Après-midi 14h 30- 17h

- Demande d'arbitrage
- Réponse à la demande d'arbitrage
- Demande reconventionnelle
- Note complémentaire
- Choix de l'arbitre – constitution du tribunal arbitral, récusation
- Mesures provisoires et conservatoires

Vendredi 21 juillet

Matinée 8h 30 -13h **avec une pause-café à 10h**

- Coût de l'arbitrage
- Etablissement du procès-verbal de la première réunion
- Déroulement de la procédure

13h- 14h 30 : Pause déjeuner

Après-midi 14h 30- 17h

- Sentence arbitrale
- Phase post arbitrale
- Exequatur des sentences CCJA, Opposition à exequatur et refus d'exequatur
- Exécution des sentences annulées dans leurs pays d'origine

FRAIS DE PARTICIPATION

- ✓ Juristes d'entreprises, Chefs d'entreprises : deux cent cinquante mille **(250.000) FCFA**
- ✓ Magistrats, Avocats, Notaires, Enseignants : cent cinquante mille **(150.000) FCFA**

Les frais couvrent la documentation du séminaire, deux (2) déjeuners
et deux (2) pauses café.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Secrétariat Général du Centre d'Arbitrage de la CCJA-OHADA

Tél : (225) 20.30.34.69/20.30.34.67

e-mail: centredarbitrage.ccja@ohada.org

aknarcis.ccja@ohada.org

yao.ccja@ohada.org

www.ohada.org

PARTENAIRES

✚ CONFÉRENCE DES BARREAUX DES ETATS MEMBRES DE L'OHADA

✚ ORDRE DES AVOCATS DU TCHAD

✚ COMMISSION NATIONALE OHADA



SEMINAIRE SUR L'ARBITRAGE CCJA-OHADA

“ Etude d'un cas pratique suivant le règlement d'arbitrage de la CCJA-OHADA ”

Jeudi 20 et Vendredi 21 juillet 2017
à l'hôtel Mercure le Chari de N'Djamena (Tchad)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A remplir et retourner par courriel à centredarbitrage.ccja@ohada.org ou aknarcis.ccja@ohada.org ou yao.ccja@ohada.org

Nom :

Prénoms :

Profession :

Adresse :

E-mail.....Tél :

Frais de participation

Juristes ou Chefs d'entreprises : deux cent cinquante mille **(250.000) FCFA**

Magistrats, Avocats, Notaires, Enseignants : cent cinquante mille **(150.000) FCFA**

Mode de paiement : Espèces Chèque:

A L'ordre du
Fonds de Promotion
de l'Arbitrage

Virement bancaire

N° Compte : BICICI Abidjan : 012250500047

Nom: Fonds de Promotion de l'Arbitrage

Code banque : CI 006

Code agence : 01550

Clé RIB : 23

IBAN : CI93 CI00 6015 5001 2250 5000 4723

A.....le...../...../.....

Signature et cachet